

DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER
COMMUNE DE VER SUR MER

DÉLIBÉRATION N° 2024.02.03
PLAN DE FINANCEMENT VOIE MIXTE

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Jean-Luc VERET, Marie-Claude HOFFNUNG, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Ludovic MAULNY donne pouvoir à Françoise COUTAND
Philippe BERTEMONT donne pouvoir à Cécile MACHUREY
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absents non excusés :

Houria BADEK
Éric POTIER

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Madame la Maire rappelle qu'il a été créé une voie mixte sur la RD112. Le projet a consisté à aménager une voie mixte piétonne/vélo afin d'améliorer les conditions de déplacement des touristes sans voitures. Celle-ci a permis de compléter le tracé du plan vélo du CD 14 en s'inscrivant des circuits existants à l'échelle de la CDC Seullles Terre et Mer.

Ce projet a également permis une meilleure mobilité des habitants, touristes et renforce ainsi l'attractivité du territoire. De plus, elle permet de relier le centre

bourg, le mémorial Britannique, la vélo route en provenance de Bayeux avec la vélo route maritime et la plage.

Les travaux réalisés s'élèvent à 113 006,54 € HT.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Dépenses travaux : 113 006,54 € HT

Autofinancement : 63 006,54 €

Participation demandée LEADER : 50 000 €

Soit un total de 113 006.54 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de valider les travaux effectués,

AUTORISE à signer les pièces utiles à l'avancement de ces opérations.

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN

*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 20 février 2024*

